



DERNIER RAPPEL — ÉDUCATION DES ADULTES — VÉRIFICATION DES LISTES



Vous pouvez soumettre **jusqu'à midi aujourd'hui (lundi 15 mai 2023)** votre formulaire de contestation dans le cadre de l'opération de vérification des listes de priorité d'emploi, de rappel et d'élargissement de champs. Vous pouvez consulter les listes préliminaires sur SAI ou sur le babillard de votre centre. Pour plus de détails, consultez l'infolettre expédiée à votre courriel le 13 avril dernier.



● Chantal Forcier, conseillère

RÉUNION EXTRAORDINAIRE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 de l'unité de négociation
 CSSDM de l'Alliance

Votre présence est cruciale.

Votes de grève prévus en AUN-CSSDM demain,

16 MAI À 17 h 30 AU THÉÂTRE SAINT-DENIS !

Portez le t-shirt de l'Alliance ! 😊

À NOTER QUE LA DIRECTION DU THÉÂTRE N'AUTORISE PAS LES GENS À APPORTER DE LA NOURRITURE DANS LA SALLE.

PL23 = PL40 BIS

Le 4 mai dernier, Bernard Drainville déposait le projet de loi 23, qui accorde notamment plus de pouvoirs au ministre de l'Éducation et qui propose la création d'un Institut national d'excellence.

D'abord, permettez-moi de vous rappeler qu'il y a à peine trois ans et demi, le gouvernement caquiste a fait adopter sous bâillon la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (projet de loi 40 que nous avons fortement contesté). Cette loi a mis la hache dans la démocratie scolaire et a donné le contrôle de presque toutes les décisions à la direction générale des centres de services scolaires et au ministre, a enlevé de l'autonomie professionnelle aux enseignantes et aux enseignants, sans compter qu'il favorisait l'école à trois vitesses et la ségrégation scolaire. Eh bien, ce n'était pas assez pour le ministre Drainville... Il lui en fallait plus.

RÉALITÉS DU MILIEU

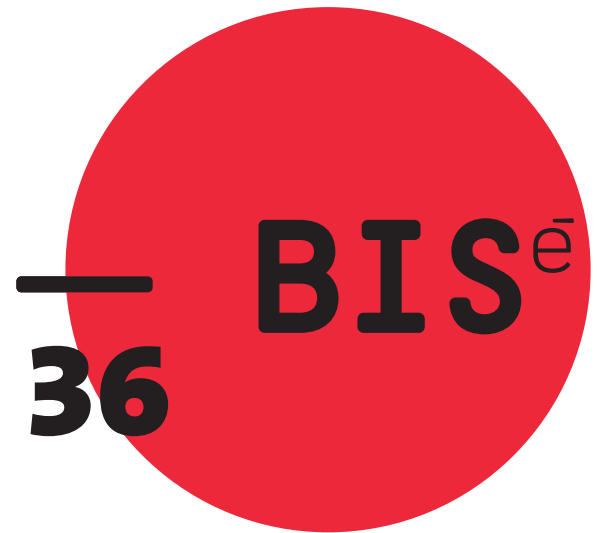
Alors que le ministre de l'Éducation de l'époque promettait que sa réforme permettrait d'être plus près des parents et des milieux, voilà que le ministre Drainville centralise davantage et souhaite imposer des directives uniformes aux centres de services scolaires. Si les directions de centres de services scolaires ne les suivent pas, elles risquent de passer un mauvais quart d'heure... Allons-nous revivre le même cauchemar que pendant la pandémie, où des consignes non applicables partout devaient être suivies ?

Le ministre Drainville en a encore énormément à apprendre sur le milieu de l'éducation, encore plus sur les réalités scolaires de Montréal, où le gouvernement caquiste est quasi absent et plutôt désintéressé. Or, le sort des écoles reposerait sur son seul pouvoir. Il y a de quoi s'inquiéter.

En créant un Institut national d'excellence, le gouvernement veut notamment, une fois de plus, nous imposer sa vision du perfectionnement. Qui choisira les formations, répondront-elles à nos besoins ? Parce que, entendons-nous, nous voulons avoir accès à des formations de qualité ! Mais celles que nous souhaitons recevoir doivent être pertinentes, utiles et offertes au moment opportun.

ULTIME INSULTE

Au-delà de tout ça, ce qui est le plus insultant, c'est qu'à l'instar de la réforme Roberge, plusieurs points de la réforme de Drainville font



actuellement l'objet de négociation en vertu du renouvellement de notre *Entente nationale*, notamment en lien avec le télé-enseignement et le perfectionnement. Est-ce que le gouvernement Legault s'apprête encore une fois à faire fi du processus en cours pour imposer son bon vouloir ? Va-t-il aller jusqu'à décréter le projet de loi avant la fin de la session parlementaire ? Ce serait vraiment un très grand manque de respect envers les enseignantes et les enseignants du Québec !

Le gouvernement caquiste est brouillon. Il cherche des solutions rapides et agit à la hâte. La réforme Roberge n'a pas les effets escomptés ? Faisons-en une autre pour la réparer ! Or, se tiennent actuellement partout au Québec des forums sur l'éducation. Le gouvernement aurait dû s'y intéresser, réfléchir avec les citoyens et les gens du milieu, s'attaquer aux problèmes de fond et tenter de trouver des solutions pérennes. C'est ce à quoi on s'attend d'un gouvernement. Nous allons évidemment suivre tout ça de près et nous serons sans doute appelés à nous mobiliser.

En attendant, je vous invite à aller voir les personnes déléguées dans vos établissements pour visionner l'excellent film documentaire *When We Fight*, portant sur la grève des enseignantes et enseignants de Los Angeles, sous-titré en français. L'Alliance a obtenu les droits restreints de visionnement. Ce documentaire met en lumière le leadership de certaines femmes qui ont dirigé l'une des plus grandes grèves de l'histoire moderne des États-Unis. C'est motivant et inspirant. Je suis persuadée que nous sommes aptes à en faire autant.



● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

FORMATION PROFESSIONNELLE VÉRIFICATION DES LISTES DE PRIORITÉ D'EMPLOI ET DE RAPPEL À LA FORMATION PROFESSIONNELLE



L'opération de vérification des listes préliminaires de priorité d'emploi et de rappel pour les profs non réguliers est en cours et se poursuivra jusqu'au lundi 22 mai. Le CSSDM a transmis aux centres les listes qui devraient être affichées. Encore cette année, ces listes peuvent également être consultées sur le site *Adagio* dans la section **NOUVELLES** (première page). À noter que l'Alliance n'envoie plus ces listes par la poste. L'Alliance fera parvenir par voie électronique à chaque personne concernée les renseignements nécessaires pour pouvoir procéder à la vérification des informations apparaissant sur les listes de l'employeur. Cette année, si les informations inscrites sur les listes provisoires sont inexactes ou si votre nom devait y apparaître, mais n'y est pas, vous devez remplir le [formulaire de contestation](#), et ce, **au plus tard à 16 h le lundi 22 mai**. Il est très important de faire parvenir, dans les délais, toute demande de correction à l'Alliance, puisque c'est elle qui doit ensuite les transmettre au CSSDM. Une fois les listes officielles produites, il n'est plus possible d'y apporter des corrections en cours d'année.



Vincent Hamel Davignon, conseiller

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — ENSEIGNANTS RÉGULIERS PERMANENTS OU EN VOIE DE PERMANENCE — AFFECTATIONS ET MUTATIONS



AFFICHAGE

23 mai : les postes vacants, ainsi que les listes du personnel enseignant en surplus d'affectation, en désistement, en disponibilité et en mutation libre sur le site *Adagio* du CSSDM.

ENTREVUES DE VÉRIFICATION

18 au 23 mai, par téléphone pour les postes qui le requièrent.

ENTREVUES D'INFORMATION

Via une application dont l'information est transmise par le CSSDM et dans laquelle les enseignantes et enseignants inscrivent les entrevues d'information qu'elles et qu'ils ont effectuées.

SÉANCES D'AFFECTATION PAR INTERNET (SAI)

- **24 mai (8 h) au 25 mai (midi)** : surplus d'affectation et désistement, tous les champs.



- **29 mai (8 h) au 30 mai (midi)** : changements de champ pour les surplus d'affectation, disponibilités et mutations libres. Dépôt des postes sur *Adagio* et SAI à 8 h.

Frédéric Pilon, conseiller

RÉGIME PÉDAGOGIQUE ET COURS D'ECR

Le Régime pédagogique modifié pour l'année 2023-2024 ne prévoit pas l'obligation pour les écoles d'offrir le cours *Culture et citoyenneté québécoise* (CCQ) en lieu et place du cours *Éthique et culture religieuse* (ECR). Le report de l'implantation obligatoire du cours CCQ, qui devient donc facultatif l'an prochain, était une demande de la FAE et le gouvernement s'est bien rendu compte que personne n'était prêt dans les écoles pour ce changement.

Le régime prévoit que ce sont les milieux, en vertu des articles 84 et 89 de la Loi sur l'instruction publique, qui doivent décider du programme qui sera en vigueur dans l'école l'an prochain. Nous vous enjoignons donc, via le CPEPE, à signifier à la direction, si ce n'est déjà fait, que c'est le cours d'ECR qui sera offert. Vous engager à donner le cours de CCQ, alors que ni le matériel ni le programme ne sont achevés, aurait pour impact certain d'alourdir immensément la tâche des profs devant l'offrir.



Élyse Bourbeau, vice-présidente
Vincent Hamel Davignon, conseiller

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES LISTE DE PRIORITÉ — ENTREVUES D'INFORMATION ET DE VÉRIFICATION



Les entrevues d'information ou de vérification ont lieu, cette année, **du jeudi 18 mai au mardi 23 mai 2023**. Les personnes de la liste de priorité ont reçu, sauf erreur, un courriel de la part du CSSDM, expliquant la procédure à suivre pour s'inscrire à ces entrevues. La période d'inscription est donc déjà amorcée et se terminera le 15 mai à 9 h le matin. Si vous dépassez ce moment, vous devrez attendre un an avant de pouvoir réaliser l'entrevue à nouveau.

Aux fins de rappel, ces entrevues sont obligatoires pour obtenir des contrats dans certains types de classes, pour des classes spécialisées par exemple, et certains programmes (alternatif, international, etc.). Pour les entrevues d'information, l'employeur vous demandera de prendre connaissance, via un formulaire en ligne, des particularités associées aux programmes en question et d'attester que vous avez bien lu et compris l'information. En complément, on pourrait vous inviter à participer à une séance d'information virtuelle. Ce dernier élément, cependant, n'est pas obligatoire. Pour les entrevues de « vérification », auxquelles vous vous êtes inscrits sur SAI, le CSSDM vous contactera pour une ou des entrevues téléphoniques avec les directions d'école concernées. Lors de ces entrevues, comme le nom l'indique, les directions vérifieront entre autres si vous possédez une expérience pertinente pour travailler auprès d'une catégorie d'élèves particulière (spectre de l'autisme par exemple).

Si vous expérimentez des difficultés avec le processus d'entrevues tant d'information que de vérification, nous vous invitons à [contacter l'Alliance](#) pour que nous analysions votre situation.



Sébastien Bergeron, conseiller

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE, LA TRANSPHOBIE ET LA BIPHOBIE

Le 17 mai 1990 fut un jour historique pour de nombreuses personnes de la communauté LGBTQ+ parce que, enfin, leur réalité n'était plus considérée comme une maladie mentale. C'est pourquoi, tous les 17 mai, nous soulignons la Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. Cette année, le thème de la journée est *Les LGBTphobies sont des peurs irrationnelles*.

Des affiches et le dépliant rappelant cette journée ont été envoyés dans les établissements. La campagne haute en couleur met en lumière que ¼ de la planète considère toujours les personnes LGBTQ2S+ comme étant criminelles. C'est sans compter toutes les autres personnes qui croient malheureusement encore que ces personnes peuvent être une menace sous une forme ou une autre. On n'a qu'à penser à la paranoïa complètement injustifiée que

subissent les drag-queens racontant des contes aux enfants. Saviez-vous que nous recevons des témoignages de profs qui, ayant apposé une affiche en soutien aux personnes LGBTQ2S+ sur les murs de leur classe, dans un corridor ou sur leur babillard syndical, ont eu la mauvaise surprise de la voir arrachée peu après ? En 2023... c'est inacceptable !

On nous demande souvent s'il existe une plateforme regroupant des activités pédagogiques permettant d'aborder la question en classe. Eh bien, c'est le cas ! Le site [A comme Allié.e.s](#) propose plusieurs planifications adaptées au préscolaire, au primaire et au secondaire et offre une large bibliographie d'ouvrages à propos des personnes LGBTQ2S+ et sur la lutte aux stéréotypes de genre. De plus, notre collègue Annie-Sara Lemieux McLure, enseignante à l'école Saint-Anselme et membre du

Comité LGBTQ2S+ et allié.e.s, a monté ce [super tableau Padlet](#) regroupant une foule de ressources sur la question. Enfin, si vous ne vous sentez pas outillés pour vous-même parler de la question, il y a toujours le [GRIS](#) qui offre à longueur d'année la possibilité de faire dans vos classes une présentation-témoignage animée par des bénévoles formés.

N'oubliez pas enfin de participer encore une fois cette année au Défi des personnes alliées. Vous pouvez notamment prendre une photo d'équipe le 17 mai en affichant le drapeau arc-en-ciel ou en arborant l'autocollant du Défi des personnes alliées envoyé par la FAE. [Tous les détails ici](#). Le 17 mai demeure toujours d'actualité et nos collègues de la communauté



LGBTQ2S+ ont toujours besoin de cette marque de soutien !

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**

RAPPEL CONSULTATION SUR LES ASSURANCES



Une consultation portant sur le régime d'assurances collectives des membres est en cours. Cette consultation s'impose, puisque les montants de remboursement maximums pour les professionnels de la santé de la garantie d'assurance maladie actuellement en vigueur ont été déterminés il y a plus de 10 ans.

En remplissant le sondage, vous remarquerez qu'on vous propose des ajustements dans les modules 2 et 3 concernant les examens de la vue, les consultations de professionnels de la santé et de soins psychologiques. Nous examinons aussi la possibilité d'ajouter un quatrième module qui comprendrait une couverture pour les soins dentaires et pour l'achat de lunettes.

IL EST IMPORTANT DE RETENIR QUE MÊME SI VOUS INDIQUEZ ÊTRE EN FAVEUR DE CE MODULE, NOUS EN SOMMES ENCORE À LA PÉRIODE DE CONSULTATION. SI CETTE OPTION EST RETENUE, VOUS POURREZ OPTER OU NON POUR CETTE DERNIÈRE AU MOMENT DE LA CAMPAGNE D'ADHÉSION.

Par ailleurs, il est proposé dans le cadre de cette consultation l'ajout de la garantie affirmation de genre à la garantie d'assurance maladie de notre régime d'assurance collective, puisqu'une couverture d'assurance qui inclurait ces traitements va dans le sens des décisions prises par les diverses instances de la Fédération au fil des ans et correspond aux valeurs d'égalité, de respect et d'inclusion que nous défendons. Cet ajout correspond à environ 0,10 \$ de plus par paie, selon le module choisi, soit environ 2,60 \$ par année. Soixante-dix-huit dollars dans toute une carrière, c'est très peu quand on pense que ça peut sauver des vies et permettre à des collègues trans et non binaires de prendre pleinement leur place dans la société dans le genre auquel ces personnes s'identifient, sans crainte de discrimination ou de précarité financière. Je vous invite à visionner [cette vidéo](#) à ce sujet.

Votre participation à cette consultation est très importante, puisqu'elle permettra d'évaluer nos besoins et d'apporter des modifications pertinentes à notre régime d'assurance collective. Votre code unique vous a été envoyé par courriel la semaine dernière. **Vous avez jusqu'au vendredi 19 mai**

pour participer. Les résultats seront connus d'ici octobre 2023 et une campagne d'adhésion suivra, pour une entrée en vigueur du module choisi à compter du 1^{er} janvier 2024.



● **Martin Leclerc, secrétaire-trésorier**

AGENTIVITÉ SEXUELLE



En matière sexuelle, on dénonce souvent le fait que les femmes soient perçues comme des objets, voire comme des sujets (qui subissent). L'agentivité sexuelle fait contrepoids à cette

passivité : il s'agit de prendre en main sa sexualité, de façon réfléchie. En prenant des initiatives, oui, mais aussi en réalisant qu'on a le droit d'éprouver du désir sexuel, en exprimant ce désir, en cherchant à l'assouvir, et en ne se gênant pas pour refuser une relation ou une pratique, si on n'en a pas envie. En assumant ses oui et ses non, en somme.

● **Comité féministe**

DEMANDE DE MÉDIATION PRÉVENTIVE — CSSDM

Le 9 mai dernier, l'Assemblée des personnes déléguées (APD) a mandaté le Conseil d'administration de l'Alliance pour présenter une demande de médiation préventive en Comité des relations de travail (CRT) avec le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM).

QU'EST-CE QU'UNE MÉDIATION PRÉVENTIVE ?

Il faut faire la distinction entre une demande de médiation et celle de type préventif.

Une demande de médiation dans un contexte de renouvellement de convention collective intervient habituellement lorsqu'il y a une impasse en négociation. Une personne dite médiatrice qui est neutre et impartiale est alors nommée pour aider les parties dans leurs pourparlers. Elle ne peut pas contraindre les parties à s'entendre, mais elle peut aider à faire progresser les discussions. La médiation préventive est plutôt un service de prévention et d'accompagnement sur mesure proposé par le ministère du Travail visant à prévenir les conflits, à implanter des modes efficaces de résolution de différends lorsque la convention collective est en vigueur, et ce, sur une base continue et durable. Bref, aider à établir de bonnes relations de travail.

Les responsables syndicaux du CRT ont donc fait une demande officielle le lendemain de l'APD, le mercredi 10 mai, en proposant des séminaires touchant principalement deux points qui impliqueraient les deux parties :

- la réussite des relations de travail ;
- les rôles et responsabilités patronales et syndicales.

Nous avons demandé à la partie patronale de réfléchir à notre proposition et de considérer notre offre comme un acte de bonne foi, dans un désir d'améliorer les relations de travail.



Le CSSDM doit comprendre qu'il a tout à gagner à respecter les profs, les écouter et ouvrir le dialogue. Beaucoup de conflits, de mésententes et de pertes de temps pourraient être évités avec de réelles relations de travail.

● Patrick Trottier, vice-président

DERNIÈRE HEURE — NÉGOS

DEMANDE DE MÉDIATION

Devant l'urgence de trouver des solutions pour améliorer les conditions de travail des enseignantes et enseignants, qui œuvrent

au quotidien dans des conditions difficiles puisque la classe ordinaire ne l'est plus depuis longtemps, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a demandé mercredi dernier au gouvernement du Québec de nommer une personne médiatrice dans le cadre de la négociation nationale. L'objectif est de rapprocher les parties et d'ouvrir les discussions sur les enjeux fondamentaux qui minent la profession, en pleine pénurie de personnel. À suivre !

● Source : FAE



SOIRÉES D'APPELS



Considérant l'importance d'être nombreux à participer à la réunion extraordinaire de

l'Assemblée générale d'unité de négociation CSSDM, nous avons jugé bon d'organiser des soirées d'appels pour informer le plus d'enseignantes et enseignants et les inciter à être présents le 16 mai prochain au Théâtre Saint-Denis. Une dizaine de militantes et militants se sont joints aux membres du Conseil d'administration pour effectuer ces appels mercredi et jeudi soir. Au total, plus de 1000 membres de l'Alliance ont pu être contactés lors de ces soirées d'appels.

Le gouvernement ne nous fera pas de cadeau, il faut mettre la pression aux tables de négociations. Nous tiendrons une dernière soirée d'appels ce lundi 15 mai de 16h30 à 20h aux bureaux de l'Alliance. Si vous souhaitez vous joindre à nous, prière de contacter le membre de CA responsable de l'animation syndicale de votre établissement.

● Élyse Bourbeau, vice-présidente
Marie Contant, vice-présidente



Photos : Alliance

